

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN691

présenté par

Mme Genetet, M. Ardouin, M. Sorez, M. Fiévet, Mme Pouzyreff, M. Cormier-Bouligeon, M. Seo,
M. Royer-Perreaut, M. Chenevard et M. Belhamiti

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Atout majeur de l'influence française, la mobilité internationale des militaires, notamment au sein des missions de défense, des états-majors des pays partenaires et des organisations internationales, sera encouragée, valorisée et mieux accompagnée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que notre réseau de coopérants militaires à l'étranger s'est fortement rétréci, nos compétiteurs comme nos partenaires investissent fortement cet espace. Une des difficultés tient aujourd'hui à la dévalorisation des mobilités internationales au sein des armées françaises. Cet amendement vise à mieux structurer les carrières internationales des militaires, au bénéfice de l'influence française.